



Utilisation des installations scolaires et sportives de la ville de Bienne

Émoluments

RDCo 6.7-1.1, Annexe 6

Document de base:

Appendice IV de l'ordonnance du 29 octobre 2014 sur les émoluments (RDCo 6.7-1.1)

1. Locaux scolaires

Local	Autorisation occasionnelle	Autorisation permanente
	Par heure*	Prix forfaitaire par heure* par année
Aula catégorie A	30.-	220.-
Aula catégorie B	25.-	200.-
Aula catégorie C	20.-	185.-
Locaux spécifiques (salle polyvalente, trav. manuels, chant)	20.-	150.-
Classe	20.-	150.-
Cuisine scolaire	30.-	200.-
Cave / local de la protection civile	-	12.- / m3 pour du stockage, respectivement. 24.- / m3 lors d'utilisation active (électricité / eau)

* Tarif minimum appliqué: 2 heures

Aula:

Catégorie A = moderne, infrastructure à disposition et capacité importante / grandeur

Catégorie B = standard

Catégorie C = basique, sans structure particulière, plutôt petite

Aula	Catégorie
Battenberg D + F	B
Boujean	C
Collège du Châtelet	C
Dufour	C
Chemin de la Paix	A
Geyisried	C
Collège de la Suze	A
Marché-Neuf	A
Plänke	A
Collège des Platanes	B
Poste	A
Sahligut	A
Tilleul	C
Rue de l'Union	B
Centre de formation professionnelle	A
Gymnase des Alpes	A
Gymnase Tilleul	A

Gymnase français	A
------------------	---

2. Installations sportives

a) Emoluments en CHF

Installation	annuelle jusqu'à 2 h	occasionnelle jusqu'à 2h	Demi- journée 5 h	journée jusqu'à 10 h	camp d'entraînement jusqu'à 5 jours	Championnat par équipe, par saison*
Halle de gym catégorie A	800.-	80.-	160.-	240.-	800.-	400.-
Halle de gym catégorie B	400.-	40.-	80.-	120.-	400.-	200.-
Halle de gym catégorie C	300.-	30.-	60.-	90.-	300.-	150.-
Utilisation de petit matériel	100.-	10.-	20.-	30.-	100.-	100.-
Installation ext. A	400.-	40.-	80.-	120.-	400.-	200.-
Installation ext. B	300.-	30.-	60.-	90.-	300.-	150.-
Installation ext. C	200.-	20.-	40.-	60.-	200.-	100.-
Éclairage, installation ext.	100.-	10.-	20.-	30.-	100.-	100.-
Vestiaire / installation sanitaire	200.-	20.-	40.-	60.-	200.-	100.-
Piscine scolaire	600.-	60.-	120.-	180.-	600.-	--

* inclus une éventuelle majoration de fin de semaine

b) Catégories

Halles de gymnastique et installations particulières

Catégories:

- Halle de gym A halle triple
- Halle de gym B halle simple
- Halle de gym C petite halle, halle avec infrastructure basique, halle spéciale, foyer, buvette

Installation	Infrastructure	Catégorie	
EP Battenberg	halle nord	B	
	halle sud	B	
EP Boujean	halle	B	
Centre de formation professionnelle CFP	halle 1	A	B
	halle 2		B
	halle 3		B
	halle 4	A	B
	halle 5		B
	halle 6		B
	salle de fitness	C	
	mur de grimpe	C	
	buvette	C	

	foyer	C	
	salle de théorie	C	
EP Champagne	halle	B	
	salle de fitness	C	
EP Champ-du-Moulin	halle	B	
Collège du Châtelet	halle	B	
	dojo	C	
Esplanade	halle 1	A	B
	halle 2		B
	halle 3		B
	buvette / foyer	C	
	salle de théorie	C	
EP Geyisried	halle	B	
Gymnase des Alpes	halle supérieure	B	
	halle inférieure	B	
Installation cantonale des Tilleuls	halle 1	A	B
	halle 2		B
	halle 3		B
OSZ Mett-Bözingen (Sahligut)	halle est	B	
	halle ouest	B	
	piscine scolaire	voir 2a	
OSZ Madretsch (Ch. de la Paix)	halle	B	
EP Marché-Neuf	grande halle	B	
	petite halle	B	
	salle de lutte	C	
EP Peupliers	halle	C	
EP Plänke	halle	C	
Collège des Platanes	halle nord	B	
	halle sud	B	
EP Poste	halle	B	
	salle de boxe	C	
Installation cantonale des Prés-de-la Rive	halle 1	A	B
	halle 2		B
	halle 3		B
	halle 4	B	
	halle 5	B	
	halle de gymnastique	C	
	salle de fitness	C	
	buvette	C	
	foyer	C	
EP Prés-Walker	halle	C	
Collège de la Suze (Rittermatte)	halle est	B	
	halle ouest	B	
EP Tilleul	halle	B	

	dojo	C
--	------	---

Terrains de football et installations sportives extérieures de la ville de Bienne

Catégories:

- Inst. ext. A Terrains de football pour championnats ligues supérieures, bon état
- Inst. ext. B Terrains de football pour entraînements et championnats ligues inférieures, installations spécifiques
- Inst. ext. C Terrains de football pour entraînements seulement, grandeur et infrastructure plutôt modestes, installations scolaires extérieures, installations spécifiques

Installation	Infrastructure	Catégorie	Éclairage
Terrains de football Champagne	Champagne 1 - terrain principal	A	-
	Champagne 2 - gazon artificiel	A	oui
Installations extérieures Champagne	installation d'athlétisme	B	-
	pelouse	C	-
Terrains de football Champ-du-Moulin	Champ-du-Moulin 1 - terrain principal	A	-
	Champ-du-Moulin 2 - terrain d'entraînement grand	C	oui
	Champ-du-Moulin 3 - terrain d'entraînement petit	C	oui
Collège du Châtelet	pelouse	C	-
Terrains de football Erlenwäldli	Erlenwäldli 1 - terrain principal	A	-
	Erlenwäldli 2 - terrain d'entraînement	B	oui
Terrains de football Gurzelen	stade – terrain principal	A	oui
	pelouse – entraînement	B	oui
	Omega 1 - terrain d'entraînement	C	oui
	Omega 2 - terrain d'entraînement	C	oui
Krautkuchen	terrain de tir à l'arc	C	-
Terrains de football Longchamp 1	Long-Champ 1 - terrain principal	A	oui
	Place Jakob 1 - terrain d'entraînement	C	-
	Place Jakob 2 - terrain principal	A	oui
	Place Jakob 3 - terrain d'entraînement	C	-
Terrains de football Long-Champ 2	Long-Champ 2 - terrain principal	A	oui
	Long-Champ 2 - gazon artificiel	B	oui
	Tréfileries 1 - terrain d'entraînement	C	oui
	Tréfileries 2 - terrain principal	B	oui
	curling	C	-
OSZ Mett-Bözingen (Sahligut)	terrain de hockey	B	oui
Terrain de sport Marais de Mâche	pelouse	A	oui
	installation d'athlétisme	C	oui
	terrain de hockey	B	oui
EP Marché Neuf	pelouse	C	-
Collège des Platanes	pelouse	C	-

	installation d'athlétisme	C	-
Terrains de football Tilleul	Tilleul 1 - terrain principal	A	-
	Tilleul 2 - gazon artificiel	B	oui
Collège de la Suze (Rittermatte)	terrain de Beach-volley	C	-
	pelouse	C	-
Cour de récréation installations scolaires	diverse	C	-

3. Réductions

1. Organisations de jeunesse / juniors

- Les organisations de jeunesse (75% de participants et participantes en dessous de 20 ans) ayant leurs sièges à Bienne ainsi que les groupes de personnes handicapées sont exonérées d'émoluments.
- Pour les tournois juniors en fin de semaine, une réduction de 50% est accordée.
- Les organisations de jeunesse qui n'ont pas leurs sièges à Bienne paient le plein tarif.
- Les championnats juniors bénéficient de la gratuité.

2. Les sociétés affiliées à l'association des sociétés sportives biennoises bénéficient d'une réduction de 10% sur les locations permanentes

3. Les organisations d'intérêt public ou qui offrent une activité caritative peuvent demander une réduction qui se monte à 50% du prix global.

4. Taxes supplémentaires

1. Les organisations qui n'ont pas leurs sièges à Bienne ainsi que les entreprises et les prestataires à but lucratif paient le double du tarif.
2. Les locations de fin de semaine sont majorées de 25 %.
3. Pour des manifestations commerciales, une majoration de 100% peut être facturée sur les tarifs correspondant.
4. Les points 1 et 3 peuvent être cumulés.
5. Pour des services extraordinaires les frais correspondants seront ajoutés.
6. En cas de saleté excessive, les frais de nettoyage supplémentaires seront ajoutés à la facture.
7. Les taxes d'ordures ménagères sont ajoutées à la facture.

Bienne, novembre 2019